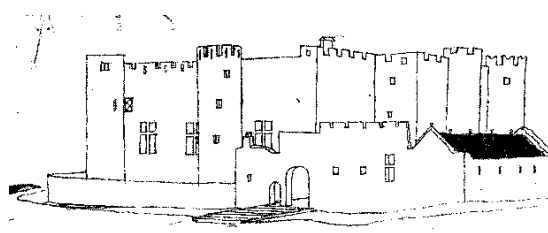


OLLOIX / INFOS

Bulletin municipal de la commune d'Olloix
Hiver 2008



Le mot du Maire

Chers Olloisiennes et Olloisiens, chers amis,

Elections obligent, ce bulletin se bornera à vous informer des événements survenus depuis ces 6 derniers mois, et des dossiers traités par l'équipe municipale depuis le dernier bulletin.

Après l'achèvement des travaux de la traverse inaugurée le 7 juillet dernier (cf. page 5), les efforts se concentrent sur un programme regroupant l'aménagement de la médiathèque et diverses améliorations dans l'ancien préau et le hall de la mairie (cf. page 6). L'acquisition de la maison Constantin, à l'arrière de la maison de la Monne, va permettre de mettre à la disposition des associations des locaux d'activités plus adaptés (cf. page 6)

Le diagnostic et le schéma d'assainissement sont désormais approuvés et vont être transmis, avec les conclusions du Commissaire enquêteur au Département et à l'Agence de bassin (cf. page 6). Cette procédure ouvre la voie au financement des travaux des secteurs de la Croze et de la Charreyrade, dont les maîtres d'œuvre sont désormais choisis pour élaborer dès cette année 2008, les avants projets et par là même étayer les dossiers de subvention.

La création du SIVOS, a permis les travaux d'extension de l'école de la Monne (qui est devenue notre école) fréquentée désormais par près de 20 petits olloisiens et la mise en place d'un transport scolaire utilisé par plus de 25 enfants. Le bureau syndical vient d'ailleurs de décider l'engagement d'une seconde tranche de travaux permettant ainsi de faire face à l'augmentation attendue des effectifs (cf. page 5).

A ce propos, la population olloisienne continue à s'accroître (mais peut être un peu moins vite !) avec la naissance de 6 enfants sur la commune et l'implantation de nouvelles famille ! (cf. l'état civil page 4)

A noter aussi, le dynamisme des hébergements touristiques olloisiens, qui, malgré une saison particulièrement « pourrie » au niveau climatique ont enregistré de très bons résultats. La qualité de l'accueil et le bon niveau de confort des installations expliquent sans doute cette bonne fréquentation.

La communauté de communes a réalisé une bonne part des programmes de travaux arrêtés par le comité de pilotage du plan de gestion des Gorges de la Monne pour les années 2005 et 2006. Ces actions devraient se poursuivre en 2008 avec le programme de l'exercice 2007, dont une partie doit être renégociée avec nos partenaires financiers.

Les fêtes de Noël se sont déroulées comme d'habitude avec encore plus de participants, et il convient de remercier tous ceux qui y ont contribué. Un effort particulier ayant été réalisé tant au niveau des illuminations du bourg que des cadeaux distribués aux petits comme aux anciens !

Il me reste, à vous souhaiter, avec toute l'équipe municipale, une très bonne et heureuse année 2008 en espérant qu'elle vous apporte santé, bonheur et paix. Je souhaite, par ailleurs, pour la commune une année sans heurt ni conflits qui permette de vous assurer des conditions de vie optimales.

Bonne année à tous,

Le Maire, Bernard Faye



La vie communale

Fonctionnement de la Mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public le mardi après-midi de 14 h à 18h, le vendredi de 16h à 19h ainsi que le premier et le troisième samedi de chaque mois de 9h à 12h.

Tél : 04 73 39 32 13

Fax : 04 73 39 07 04

Site internet : www.olloix.fr

Courriel : olloix@wanadoo.fr

Permanence de Monsieur le Maire

Les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois, Monsieur le Maire assure une permanence en mairie, de 17 h à 19 heures. (Prendre un rendez-vous auprès du secrétariat)

Cérémonie du 11 novembre

C'est par un temps un peu frais mais avec du soleil que s'est déroulée, au monument aux morts, la traditionnelle cérémonie du 11 novembre célébrant l'armistice de la guerre où ont périés 13 jeunes gens d'Olloix. Cette cérémonie s'est clôturée salle du préau par le traditionnel pot de l'amitié offert par la mairie.



Etat Civil 2007

Naissances

Tom SERVIER le 15 mars 2007

Pierrick GRAMMATICO le 28 juin

Louis LAFONT le 12 septembre

Lana MORIN le 16 octobre

Mathian BOUCHERON le 28 octobre

Coralie SAVIGNAT le 6 novembre

Mariages

Jean Claude MARTIN et Bernadette BARDIN le 30 juin 2007

Frédéric LOIZEAU et Laure LANOIR le 22 décembre 2007

Décès :

Victor CUBIZOLLES le 5 juin 2007

Le CCAS et le Noël de enfants

C'est par une très froide et brumeuse après midi, le samedi 15 décembre, qu'a eu lieu, le traditionnel Noël des enfants organisé par le CCAS d'Olloix. La Maison de la Monne avait été réouverte spécialement pour cette occasion. Après une brève allocution de Monsieur le Maire les nombreux enfants ainsi que les parents se sont émerveillés devant le spectacle de cirque offert par le duo Katia Rozel avec les facéties du clown Gra-touille. Le père Noël en personne est ensuite arrivé transportant dans sa hotte et son traîneau 59 cadeaux pour tous les enfants d'Olloix de moins de dix ans.



Assisté de Patricia, le Père Noël a distribué tous ces cadeaux à des enfants qui, comme tout le monde le sait, avaient été très sages.

Cette sympathique après midi s'est terminée par le goûter des enfants autour de succulentes pâtisseries aimablement offertes par la boulangerie Champlot de St-Amant-Tallende.

L'école d'Olloix



Malgré les craintes de certains d'entre nous, les travaux d'agrandissement de l'école « de la Monne » ont été, à quelques détails près, terminés comme prévu pour la rentrée de septembre. Maintenant Olloix dispose donc réellement d'une école communale moderne et fonctionnelle en commun avec Saint-Saturnin et Cournols dans un SIVOS dont la présidente est **Marie Odile Faye**, Maire de Cournols. Dorénavant, tous les enfants d'Olloix seront scolarisés dans cette école pour laquelle un ramassage scolaire est organisé par la Fetrep

Sapins et décorations de Noël



Madame et Monsieur **Da Silva** ont fait don à la Commune d'un sapin qui était devenu encombrant dans leur propriété Il orne maintenant pour les fêtes de Noël la Place de la Croix de Pierre. Nous les remercions bien sincèrement de ce cadeau.

Nous remercions également **M. Christian Champlot** qui a fourni celui de la mairie et celui des anciens au préau, ainsi que les olloisiens qui ont donné un coup de main à l'employé municipal pour mettre en place ces sapins à savoir : Jean Louis **Montalverne** et **Sébastien Da Silva**

Inauguration de la traverse

C'est, comme annoncé, la samedi 7 juillet que les travaux d'aménagement du bourg réalisés depuis 1997 ont été inaugurés.

De nombreuses personnalités avaient répondu à l'invitation du Maire et du Conseil municipal, notamment **D. Schmitt** Préfet de Région, **Jean Yves Gouttebel**, Président du Conseil général, **Michel Charasse** et **Jean Marc Juilhard** sénateurs, **Louis Giscard d'Estaing** député, la plupart des maires de la Communauté de communes et de nombreux Olloisiens. Cette manifestation a permis de remercier nos partenaires financiers pour leurs concours significatifs, mais aussi tous les techniciens et fonctionnaires territoriaux qui sont intervenus dans ce programme très important pour la commune. Les invi-



tés ont pu parcourir, sous un soleil radieux, les espaces publics rénovés, visiter l'église, couper le ruban tricolore vers la grande fontaine, descendre la traverse jusqu'à la Place de la Croix de Pierre et boire le verre de

l'amitié dans les jardins de la Maison de la Monne. Remercions ceux qui ont aidé à la préparation et au bon déroulement de cette manifestation, et particulièrement les petits olloisiens qui ont tenu le ruban, les plus grands qui ont

aidé au nettoyage intensif du bourg ou décoré les fontaines, comme ceux qui ont joué les chauffeurs pour transporter nos invités du bas en haut du village.

Acquisition de la maison Constantin



Voilà presque 10 ans que la commune cherche à acquérir un bâtiment pouvant accueillir les activités associatives dans un lieu approprié. Les jeunes notamment semblent demandeurs d'un tel local, qui remplacerait leur point de rendez vous à la bascule du fond d'Olloix, mais aussi bien sûr l'association OLLOISIRS dont les animations vont s'amplifiant.

La vente annoncée de la maison de **Madame Constantin**, suite à son décès, a permis à la commune de se porter acquéreur de la propriété. Celle-ci, située à l'arrière de la Maison de la Monne est facilement accessible, Elle jouxte une parcelle communale ; le stationnement à proximité est assez facile. Le bâtiment existant d'une surface de 60 m² environ est déjà raccordé aux différents réseaux et équipé de sanitaires.

Le local dit du préau devient de plus en plus juste pour recevoir l'ensemble des activités associatives, ce qui va encore s'aggraver avec la prochaine installation de la médiathèque en rez de jardin. Par ailleurs, les activités au préau, parfois un peu bruyantes, perturbent la quiétude de nos locataires du gîte comme celles des riverains.

Rassurons les anciens qui pourront conserver leurs habitudes dans le local du préau rénové, celui-ci étant à priori réservé aux diverses réunions.

Les Travaux

Renforcement de la conduite d'eau potable rue du Puy d'Ozenne

La réhabilitation de nouvelles maisons rue du Puy d'Ozenne rendait difficile l'alimentation en eau des logements situés dans la partie amont de la rue. Après consultation, c'est l'entreprise SADE qui a été choisie pour renforcer la conduite de la rue à partir de la conduite située rue du Puy de Mercuriol et remettre à neuf tous les branchements.

De la même façon, la construction du gîte rural de **M. Johannel** situé à coté de la Commanderie va nécessiter une reprise à neuf du branchement existant, celui-ci ne permettant plus de desservir les 3 logements concernés.

Travaux d'aménagement de la médiathèque:

C'est avec patience, mais conviction que le conseil municipal a attendu de se voir con-

firmer les subventions promises pour les travaux d'aménagement de la médiathèque et l'aménagement partiel de la mairie.

L'opération qui est estimée à 114816 euros TTC sera financée à hauteur de 80% par l'Etat (25200 euros au titre de la DGE et 10000 euros par la réserve parlementaire de Jean Marc JUILHARD)) le Conseil Général (13720 euros pour la lecture publique et 7000 euros pour la mairie) le Conseil régional (19200 euros) et par le FCTVA. La consultation d'entreprises a eu lieu en octobre et novembre et a permis de choisir les entreprises moins disantes pour un montant de 89789€ hors taxes.

Le planning mis au point avec l'architecte et l'entreprise doit permettre de livrer les travaux pour l'été 2008, en évitant toute perturbation importante des activités dans la mairie et le préau, notamment au regard des élections prévues.

Accès aux gorges de la Monne.

Cet automne, la communauté de communes les Cheires vient de faire réaliser sur notre commune par l'entreprise SANCHEZ différents travaux prévus au plan de gestion des Gorges de la Monne approu-

vés par le comité de pilotage en 2005 et 2006 :

- la réalisation d'un parking de dissuasion et d'un dispositif de contrôle d'accès à

l'entrée du parc à moutons de la Raymond

- La pose d'une barrière forestière et d'un portillon dans le haut du chemin des gravières
- La réfection de l'accès à la passerelle de la Monne



- La pose de portillons piétons en bas du parc du Puy d'Olloix, au lieu dit Le Fougères sur le parc des Caux, à l'entrée du parc de Liauzun et à la Pomette.

- La pose de filets et d'embranchements au sommet de Puy de Mercuriol

Ces travaux ont été complétés par des travaux réalisés par l'équipe d'insertion à la demande du CEPA, notamment le broyage des végétaux dégagés pour la pose de clôtures dans le parc des Caux et la réalisation de corridors permettant un accès facile aux brebis entre les différentes parties du site.

Sont prévus en 2008 au titre du programme 2007 :

- La réalisation d'un nouveau parc à moutons à la Pomette

- La pose de panneaux explicatifs au droit des entrées dans les parcs à moutons
- Eventuellement si les crédits le permettent et si les propriétaires concernés confirment leur accord donné au maire, la réalisation d'un sentier piéton permettant de relier le chemin des Gravières au Pont de Chabanne.

Dans le cadre du plan de gestion des gorges de la Monne, il est prévu des dispositifs interdisant l'accès des gorges aux véhicules de loisirs motorisés de type 4x4, de tels dispositifs ont été installés à la Pomette et au Pont de Chabanne. La communauté des Cheires vient de renforcer celui de la Pomette et d'en installer un nouveau en haut du chemin des gravières menant à la passerelle. Ces barrières vont bien-

tôt être complétées par des panneaux d'information destinés à sensibiliser les visiteurs sur la nécessité de respecter et préserver le site.

L'expérience montre que la présence d'une barrière est généralement, à elle seule, assez dissuasive c'est pourquoi, au moins dans un premier temps, nous ne pensons pas la fermer avec un cadenas.

Cette barrière ne doit pas constituer une gêne pour les ayants droits : propriétaires riverains et exploitants. Si, comme à la Pomette, un cadenas venait à être posé, une clé serait déposée en mairie pour ceux qui utilisent rarement le chemin et une autre serait confiée à ceux qui l'utilisent fréquemment.

Natura 2000

L'Union Européenne, en adoptant deux directives (« oiseaux » en 1979 et « habitats » en 1992) a donné aux Etats membres un objectif commun pour la protection des espèces et de leurs habitats naturels rares ou menacés en Europe. Cela se traduit dans la constitution d'un réseau européen de sites, appelés Natura 2000, prenant en compte dans leur gestion des exigences économiques, sociales et culturelles. La France a ensuite transposé cette directive dans sa législation.

Le 4 septembre 1998 le conseil municipal d'Olloix a donné un avis favorable au zonage proposé qui concerne une partie des gorges de la Monne.

Le site Natura 2000 primitif ayant été tracé au crayon sur une carte IGN son périmètre exact était assez mal défini ce qui a conduit l'Etat à demander au « CEPA » (Conservatoire des Paysages d'Auvergne) de définir un périmètre rigou-

reux respectant les limites cadastrales des parcelles et les limites naturelles du terrain tout en conservant une surface à peu près constante. A priori, cette opération mineure ne devait pas poser de problèmes nouveaux. Dans la pratique cela n'a pas été le cas, mais a conduit à Olloix comme dans bien d'autres communes, à de très nombreuses polémiques.

Dernière minute :

Monsieur le Préfet vient de nous communiquer, pour avis, le nouveau périmètre proposé du site NATURA 2000 FR8301035 « Vallées et coteaux xérotiques des Couzes et Limagnes », pour la partie qui nous concerne : le site des Gorges de la Monne. Le conseil municipal dispose de deux mois à compter du 14 décembre pour produire un avis « motivé » sous forme d'une délibération.

Dans son courrier, Monsieur le Préfet écrit :

« Ce nouveau périmètre, validé par le comité de pilotage du 26 juin 2007, est le résultat d'une concertation afin de prendre en compte des éléments nouveaux, à savoir :

- La nécessité d'asseoir le périmètre sur des limites cadastrales ou géographiques précises
- La délivrance d'autorisations administratives d'extension de carrières et les mesures compensatoires associées
- L'extension d'un arrêté préfectoral de biotope sur Cournon
- L'exclusion des zonages viticoles (AOVDQS)
- La demande d'agriculteurs à intégrer le site afin de bénéficier des mesures agro environnementales ».

Pour le site des Gorges de la Monne qui concerne les communes de CURNOLS, OLLOIX, St SATURNIN, AYDAT, St NECTAIRE, LE VERNET ST MARGUERITE le territoire classé passe de 580 hectares à 659 hectares, soit une augmentation de 79 hectares pour les 6 communes.

L'objectif affiché est de « lutter contre la déprise agricole des pelouses sèches par un retour du pastoralisme, un pâturage et un fauchage adaptés » et aussi le « maintien des forêts humides de ravins et de milieux rocheux ».

Les nouvelles cartes de l'emprise de Natura 2000 sont exposées en mairie jusqu'à la prochaine réunion du Conseil municipal qui devrait avoir lieu avant la fin du mois de janvier. Jusqu'à cette date les olloisiens qui le souhaitent peuvent faire parvenir, **obligatoirement par écrit**, leurs observations en mairie.

Le tourisme

La Maison de la Monne

Le comité de pilotage de la Maison de la Monne s'est réuni le lundi 19 novembre 2007, en présence du Président de la Communauté de communes, Jean Marc Juilhard, des représentants de l'office de tourisme et de la commune d'Olloix. Claire Faye, gérante de l'établissement depuis maintenant 7 ans, a présenté le bilan de la saison passée.

En 2007, la Maison de la Monne a permis d'employer en moyenne 6 personnes à temps plein sur toute la durée de l'ouverture, auxquels s'ajoutent des " extras " pour les week-end. Ceci est remarquable dans notre secteur, d'autant plus que ces emplois profitent très souvent à des habitants du territoire de la communauté des Cheires.

Côté fonctionnement, le succès est tou-

jours au rendez-vous, avec un bénéfice en notable augmentation par rapport à celui de la saison 2006.

Le nombre de couverts servis reste stable : 14500 sur les 7 mois d'exploitation. (repas professionnels, fêtes de famille, mariages, clients envoyés par les autres hébergeurs. Les clients sont conquis par la convivialité du lieu et la beauté du site, propice à la promenade.

Pour ce qui est de l'hébergement, les chiffres sont à peu près les mêmes qu'en 2006, on note la réservation de plus en plus importante pour des séjours scolaires en avril, mai, et juin, qui restent sur place une semaine entière et qui font souvent appel, pour le suivi pédagogique, à l'association des guides de moyenne montagne " Element terre ", partenaire à cette occasion de la Maison de la Monne . S'y ajoutent des groupes, de plus en plus demandeurs, qui font de la randonnée dans la région et qui profitent de leur séjour pour visiter les églises et les châteaux des alentours, mais aussi bien entendu des vacanciers, surtout de la mi-juillet à fin août. L'agenda 2008 est déjà bien rempli !

La progression la plus notable en terme de fréquentation est celle des cavaliers qui trouvent à la Maison de la Monne tout ce dont ils ont besoin, tant en ce qui concerne la restauration que l'hébergement. Ils ont la possibilité de partir pour la journée avec un panier pique-nique, fourni par le restaurant, ou d'ef-



fectuer des circuits en s'arrêtant le soir dans d'autres relais du même type : La Garandie ou le Domaine de Chagourdat. En ce qui concerne Olloix, le seul point noir est le problème de la mise en pâture des chevaux qui n'est toujours pas résolu, car Mlle FAYE ne dispose d'aucun terrain proche du gîte, qui pourrait convenir pour accueillir les bêtes de façon satisfaisante sur plusieurs nuits. Trouver un terrain devient urgent, afin d'optimiser les séjours équestres en pleine expansion.

A noter que l'ancien appartement de fonction est également loué en nuitées, ce qui est très prisé par les jeunes mariés (il y a un grand lit !). Au total, la maison de la Monne dispose de 53 couchages.

L'hébergement touristique à Olloix

Le saviez-vous ? La commune d'Olloix est la seconde commune de la Communauté de Communes, après Aydat, pour l'hébergement touristique, tant en nombre de lits « marchands » qu'en termes de qualité d'accueil. C'est en partie pour cette raison qu'Olloix a été retenu au titre du programme des villages remarquables sélectionnés par le Conseil général et l'Association Départementale de Développement Touristique.

Les gîtes communaux

Le grand gîte de la cure, avec 22 semaines de locations, est le plus fréquenté, le gîte de la poste tient la corde avec 20 semaines alors que le petit gîte n'atteint que 13 semaines. Le chiffre d'affaires des gîtes a atteint cette année 21 398€ net (frais de commercialisation dus au relais des Gîtes de France déduits).

Si, malgré une saison touristique fraîche et pluvieuse assez défavorable au tourisme en Auvergne, la fréquentation des gîtes n'a pas vraiment faibli, on constate cependant une lente érosion de la fréquentation par rapport aux performances passées qui atteignaient presque 30 semaines de location par an. Les raisons de cette érosion sont probablement multiples :

- un certain décalage dans le niveau des prestations fournies par rapport à celles attendues par une clientèle chaque année plus exigeante.
- Le niveau de confort et d'équipement de nos gîtes est désormais un peu en dessous de la demande, une concurrence de plus en plus vive avec une offre maintenant relativement abondante dans notre secteur et animée par des professionnels actifs et compétents ;

En 2006 la Communauté de Communes, a investi dans un nouveau four beaucoup plus performant que l'ancien. Ceci a considérablement amélioré la vie des cuisiniers pour la plus grande satisfaction des clients...

Dans un proche avenir, des dépenses concernant principalement la toiture, les crépis extérieurs, les sols et la " plonge ", vétuste, qui ne satisfait plus complètement aux contrôles sanitaires, sont à prévoir au budget intercommunal.

Voici donc un bilan indiscutablement positif pour l'ensemble des activités de la Maison de la Monne à qui nous adressons tous nos vœux de succès et de prospérité pour cette nouvelle année

- les gîtes accolés, ceux de la cure, sont moins demandés que des gîtes vraiment indépendants.

Après plus de 15 années de fonctionnement pour les gîtes aménagés de l'ancien presbytère, un programme de remise à niveau est certainement nécessaire. L'évolution de ces gîtes vers du logement locatif à l'année devra aussi être examinée par la prochaine équipe municipale.

Les gîtes privés

Pour les gîtes privés, également, la saison a été bonne :

Le gîte de l'Epervier, très bien équipé (sauna, coin cheminée, vidéo...) est classé « coup de cœur » par le relais des Gîtes de France. Il dispose désormais de l'ADSL et disposera très prochainement d'un site spécifique. Il a été loué cette année près de 30 semaines.

Les 2 gîtes et les 4 chambres d'hôtes aménagés dans l'ancienne « Grange aux Ayres » ont ouvert en juillet dernier. Les débuts sont très prometteurs, grâce notamment à un très bon référencement sur des sites hollandais et à la qualité de la cuisine proposée par Jos Smorenburg. Le 22 juillet dernier, en répondant à l'invitation des nouveaux propriétaires, tous les olloisiens ont pu découvrir la qualité des aménagements de la « Grange aux Ayres » .

Enfin le gîte de Mr Johannel en cours de travaux dans l'ancienne étable à la Commanderie devrait ouvrir pour la prochaine saison d'été.

Ouvrir des gîtes

Si certains d'entre vous veulent se lancer dans l'aventure de la création de nouveaux gîtes ou chambres d'hôte, ils peuvent s'adresser en mairie pour connaître les formalités et surtout pour engager une étude de faisabilité qui leur permettra de se décider en toute connaissance de cause.

Informations diverses

Aire de covoiturage de la Jonchère

Avec le soutien du Conseil Général et du Conseil Régional, la Communauté des Cheires a aménagé une nouvelle aire de covoiturage à côté du rond-point de la Jonchère. Cette aire est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2007. Elle est située à la sortie n° 5 de l'autoroute A75, sur la commune du Crest, derrière la station service Total. Elle constitue une sorte de point d'accès du territoire des Cheires.



L'accès à l'aire se fait à partir d'une branche du nouveau giratoire au carrefour de la D213 avec la route de Monton au Crest. Une autre sortie du giratoire dessert la station service.

Le but de cette aire est de favoriser le covoiturage et d'inciter à utiliser les transports en commun. Les automobilistes de la communauté de communes « les Cheires », très nombreux à emprunter régulièrement ce secteur, sont concernés par ce nouvel aménagement.

Les avantages du covoiturage.

Le covoiturage permet :

- d'économiser du carburant et de partager les frais. A titre d'exemple, un automobiliste qui covoiture en alternance avec deux autres personnes sur une distance de 40km par jour, à raison de 20 jours par

mois économise de l'ordre de 1500€ par an.

- De diminuer les embouteillages et de réduire la pollution.
- De créer de la convivialité et des liens sociaux.

L'association covoiture63

Bien souvent des habitants de la même commune qui travaillent à proximité ne pense pas au covoiturage car ils ne se connaissent pas. Il existe dans le Puy-de-Dôme une association, covoiture63, ayant pour objet de mettre en relation des personnes qui souhaitent covoiturer.

L'inscription à covoiture63 est gratuite, elle peut se faire soit par téléphone, soit par Internet. En s'inscrivant on a la possibilité d'obtenir les coordonnées de personnes effectuant le même type de trajets. Le nombre d'adhérents de covoiture63 est en constante augmentation.

Covoiture 63, 42, rue Auger 63100 Clermont-Ferrand. **Tél.** : 0 473 904 793

E-mail : covoiture63@wanadoo.fr

Internet :

www.covoiturageauvergne.net

Ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 9h – 12h et 13h30 – 17h

Développement attendu des transports en commun pour atteindre le tramway de Clermont.

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme étudie actuellement les conditions de mise en œuvre d'une ligne de transport en commun rapide reliant la Jonchère au terminus du tram située à la gare de la Pardieu à Clermont. En prévision, un arrêt de bus a été implanté au niveau de l'aire de covoiturage.

Actuellement, seul le bus n° 33 du réseau Transdôme Le Crest/Clermont (gare routière) s'y arrête une fois par jour le matin à 7h15.

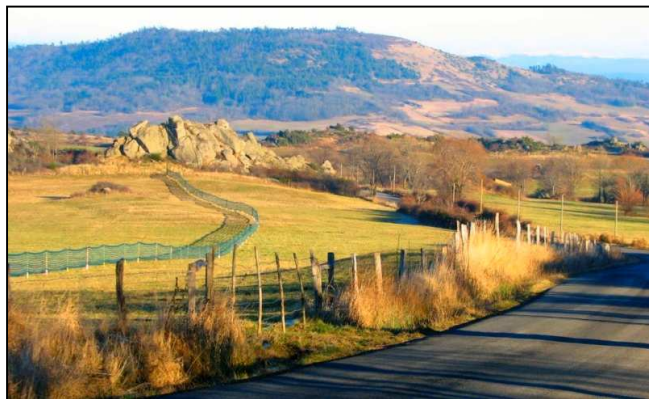
La nouvelle gestion des routes départementales

Depuis le 1^{er} avril 2007 la gestion effective des routes départementales a été confiée par l'Etat aux Départements. Les anciennes subdivisions de la DDE ont disparu et une nouvelle organisation a été mise en place pour assurer l'exploitation optimale de la voirie. Le Conseil Général a réorganisé les moyens d'exploitation en les concentrant sur 5 divisions routières

s'appuyant sur des centres d'intervention regroupant les moyens techniques autour des territoires les plus exposés, notamment en termes de déneigement.

Pour la commune d'OLLOIX, des modifications très importantes sont donc survenues cette année :

- la Route départementale n° 119 dite « des ravins » en provenance de St SATURNIN tout au moins jusqu'à la Place de la Croix de Pierre (fond d'OLLOIX) comme d'ailleurs la route départementale n°74 en direction de CHAYNAT, relèvent maintenant de la division du Val d'Allier, dont le siège est à ISSOIRE. La maintenance de ces voies est effectuée par le centre d'intervention technique de TALLENDE rattaché à ISSOIRE.



- Les autres routes départementales dépendent de la division SANCY dont le siège est à la BOURBOULE, la maintenance des voies est confiée au centre

La chasse.

L'ouverture de la chasse en septembre dernier a, une nouvelle fois à OLLOIX, vu resurgir un vieux contentieux sur l'exercice du droit de chasse dans la commune. Quand est-il exactement ?

En 1946 les propriétaires de l'époque ont abandonné à la commune le droit de chasse sur leurs terrains. Cet acte d'abandon n'a, à ce jour, jamais été dénoncé dans les formes légales. Certains propriétaires actuels et quelques chasseurs contestent les conditions de l'exercice de la chasse à OLLOIX en considérant d'une part que l'acte d'abandon des droits de chasse à la Commune datant de 1946 ne serait plus juridiquement opposable et que, d'autre part, l'association de chasse " Le Gîte " ne pratiquerait pas la chasse selon des modalités conformes à leurs souhaits.

Le Maire a donc entrepris de réunir les différentes parties pour trouver une solution durable à ce problème " récurrent " dans notre commune depuis ...1937 !. Une première réunion a été organisée en mairie le 11 octobre dernier pour confronter les différents points de vue en présence de représentants des chasseurs dissidents, de l'association de chasse, de **M. Guittard** représentant la police de la Chasse à la DDA et de **M. Lafitte** directeur de la Fédération de Chasse du Puy

d'intervention technique d'AYDAT, pour la RD 74 en traverse de bourg et en direction des ARNATS, la RD 794 en direction de CHABANNE par les gorges de la Monne et la RD 150 en direction de Grandchamp et de Lenteuges. La RD 639 de la croix du Pialoux à Montaigut reste pour sa part, dépendante du centre d'intervention de CHAMPEIX !

Pour le déneigement, comme nous l'avions annoncé, le Conseil général a suivi notre demande d'implantation de barrières pare neige sur le débouché du plateau pour protéger des congères la RD 119 entre la « grange à PAULUS » et le bourg. Remercions les propriétaires et les exploitants concernés qui ont donné leur accord pour l'installation de ces barrières.

La commune est également intervenue pour améliorer le rythme du fauchage des bas-côtés et donc la visibilité des accotements.

Nous espérons donc que cette nouvelle organisation se montrera plus efficace que la précédente et que nous pourrons, disposer d'une réelle écoute de la part des nouveaux services.

de Dôme. Le 29 octobre, une seconde réunion de travail s'est tenue pour essayer de " bâtir ensemble " un dispositif acceptable par le plus grand nombre de chasseurs comme de propriétaires.

Dans ce dossier, la Commune cherche principalement à trouver une solution garante de la paix sociale et de bonnes pratiques de gestion de la chasse. Elle a proposé aux diverses parties de les aider à créer une nouvelle association de chasse dans laquelle chacun pourra se reconnaître. Lors des réunions, elle a, à chaque fois, assuré le secrétariat en proposant une rédaction de nouveaux statuts à la future " nouvelle " association de chasse. Les comptes rendus de ces différentes réunions, comme les propositions de statuts sont en mairie à la disposition des olloisiens intéressés. Pour l'heure, il appartient aux différentes parties de faire des propositions amendant ou optimisant les textes fondant cette " nouvelle " association, afin qu'elle soit opérationnelle avant la nouvelle saison de chasse 2008/2009.

Le maire a également demandé à l'ensemble des chasseurs " contestataires " de faire la preuve de bonne foi en acceptant une régularisation de la situation actuelle par le versement exceptionnel de leur cotisation à la commune.

La prochaine équipe municipale devra régler ce dossier avant l'été de façon à permettre l'organisation de la saison de chasse 2008/2009 dans des conditions optimales de sécurité et de réponse aux

souhaits des chasseurs comme des propriétaires.

Des incendies à Olloix

En l'espace de deux mois il y a eu trois incendies à Olloix qui ont tous nécessité l'intervention des secours incendie ; seul des dégâts matériels sont à déplorer, la seule victime est un chien labrador qui a perdu la vie dans le second incendie à la Charretrade dans une maison qui a été entièrement détruite par le feu. Tous ces sinistres ont été causés par des inserts. Rappelons à ce sujet que les inserts mal installés ou mal utilisés sont dangereux, qu'il faut les faire poser par des personnes compétentes, que les petites cheminées utilisées par les anciens pour leurs four-

neaux ne sont pas du tout adaptées à l'usage d'inserts dont la puissance de chauffe est très supérieure. Le troisième incendie était un classique feu de cheminée qui peut avoir des conséquences tragiques : il ne faut pas oublier de faire ramoner les cheminées par des professionnels et surtout ne pas se satisfaire des bûches dites de ramonage dont l'efficacité est très douteuse.

Espérons que nous en resterons là et que notre village n'aura plus à souffrir de tels sinistres.

L'ancien temps à Olloix : la visite l'Empereur Napoléon III à Clermont

La ligne de chemin de fer entre Clermont et Paris par Saincaize et Orléans (447km) a été ouverte en 1855 ; le trajet durait alors 11 heures et 8 minutes au lieu des 50 heures que mettait le service des diligences ou des 36 heures de la malle-poste.

L'Empereur Napoléon III vint en visite à Clermont en juillet 1862. Le Couple impérial est arrivé à la gare de Clermont le mardi 8 juillet à 5 heures du soir où il fut accueilli par Morny, demi-frère de l'Empereur, député et président du conseil général et par M. Jacques-Philippe Mège, avocat, maire de Clermont. Dans la soirée, au cours de la réception qui eut lieu à la préfecture, Morny reçut le titre de Duc.

Le lendemain Napoléon se rendit en excursion à Gergovie qui s'appelait alors Merdogne.

A la demande du Préfet, le conseil municipal d'Olloix s'est réuni le dimanche 29 juin à 10 heures du matin pour délibérer pour l'achat d'un drapeau destiné à M. Monier, maire d'Olloix, qui était invité à participer aux festivités.

Délibération du conseil municipal d'Olloix du 29 juin 1862 :

L'an mil huit cent soixante deux et le vingt neuf juin à dix heures du matin le Conseil municipal de la commune d'Olloix s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances en vertu de la circulaire de Mr le Préfet en date du 22 juin 1862.

Etaient présents MMrs Monier, Maire, Chaduc adjoint, Artaud, Mage, Bourseire, Jaubourg, Jaubourg, Jaubourg, Grolet, Bayle, Basset, Savignat.

Monsieur le Maire a donné au conseil lecture de la circulaire de M le Préfet par laquelle il est invité à prendre part à une grande manifestation de respectueuse sympathie et de dévouement que le département prépare à leurs Majestés impériales .

En conséquence il propose de faire l'achat d'un drapeau d'une valeur de 90 francs.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité une somme de 90 f pour l'achat d'un drapeau destiné à la cérémonie qui doit avoir lieu à Clermont Fd au passage de leurs Majestés impériales.

Fait et délibéré à Olloix le 29 juin 1862,